



Procès-verbal

de la rencontre du conseil d'établissement de l'école de Marie-Soleil-Tougas
tenue le mardi 14 octobre 2025 à 19 h

Tous les documents reliés à cette rencontre et nommés dans ce procès-verbal
sont accessibles à tous sur demande ou au secrétariat de l'école.

Présences

Membre / Fonction	Présence	Absence
Parent - Présidente	Mme. Marie-Claude Chaumont	
Parent - Vice-Présidente	Mme. Danny Lévesque	
Parent - Représentante au comité de parents	Mme. Fatima Darid	
Parent	Mme. Caroline Perreault	Quitte à 20h26
Parent	Mme. Sophie Rollin	
Parent	Mme. Julie Dauphinais	
Parent		<i>Mme. Lise-Anne Racine</i>
Représentante enseignante	Mme. Audrey St-Hilaire Siméon	
Représentant enseignante	Mme. Audrey Collin	
Représentante enseignante	Mme. Laurianne Lepage	
Représentante enseignante	Mme. Nathalie Marchand	
Représentante du soutien	Mme. Dieunane Louis Jean	
Représentante du soutien	Mme. Mélanie Girard	
Représentante du soutien	Mme. Linda Rouleau	
Direction adjointe	Mme. Sylvie Trudel	
Direction	M. Alain Labonté	
Membre de la communauté		<i>Mme. Anna Guarnieri</i>

1. Ouverture, présences et quorum

La séance du conseil d'établissement débute à 19h02.

1.1 Nomination d'une secrétaire de réunion

Mme Linda Rouleau, membre et secrétaire de l'école, est désignée secrétaire des séances pour l'année scolaire 2025-2026.

2. Parole au public

Aucune question. Mmes Stéphanie Phoenix et Joanie Trudel, membre substitut, se joignent à la séance.

3. Mot de bienvenue et présentation des membres

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Présentation de l'ordre du jour de la rencontre.

Il est proposé par Mme Julie Dauphinais d'adopter la proposition d'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ.MST.25-26/01



5. Adoption et suivi du procès-verbal du 16 juin 2025

Il est proposé par Mme Fatima Darid d'approver le procès-verbal du 16 juin 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ.MST.25-26/02

6. Procédure d'élection et structure du conseil

6.1 Élection au poste de président(e) (art. 56)

Mme Fatima Darid propose Mme Marie-Claude Chaumont à titre de présidente. Mme Marie-Claude Chaumont accepte d'être nommée.

Aucune autre personne ne se propose comme président(e), Mme Marie-Claude Chaumont est donc élue à l'unanimité.

6.2 Élection au poste de vice-président(e) (art.60)

Mme Julie Dauphinais propose Mme Danny Lévesque à titre de vice-présidente. Mme Danny Lévesque accepte d'être nommée.

Aucune autre personne ne se propose comme vice-président(e), Mme Danny Lévesque est donc élue à l'unanimité.

6.3 Nomination d'un membre de la communauté (art. 42)

M. Alain Labonté mentionne que Mme Anna Guarnieri, conseillère municipale de la ville de Terrebonne, souhaite siéger au conseil comme membre de la communauté, mais a avisé de son absence pour ce soir.

6.4 Autorisation pour la communication des renseignements nominatifs

M. Alain Labonté informe les membres que ceux-ci doivent compléter et remettre le document d'autorisation pour la communication des renseignements nominatifs.

6.5 Déclaration d'intérêts (art. 70)

Les membres sont invités à remplir et à remettre le formulaire de déclaration d'intérêts.

7. Formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement

M. Labonté remet le *Cahier s'adressant aux membres et à la direction d'établissement*, informant sur les rôles, responsabilités et obligations des membres du C.É. et en explique les grandes lignes. Il informe les nouveaux membres qu'une formation obligatoire est disponible en ligne pour soutenir les conseils d'établissement dans la réalisation de leur mandat, afin de prendre les meilleures décisions dans l'intérêt de tous les élèves. Cette formation est composée de capsules et de fiches thématiques. Pour cette première rencontre, les membres ont été invités à consulter les capsules et documents suivants :

- Cahier s'adressant aux membres des conseils d'établissement;
- Site web de la formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement;
- Capsules 1 à 7;
- Fiches thématiques 1 à 4.



Pour chacune des séances, des capsules et des fiches seront ciblées en regard des sujets abordés. Celles-ci seront indiquées dans l'ordre du jour ou dans le courriel de convocation. En guise de complément, M. Labonté présente également le site Internet du CSSMI destiné aux conseils d'établissement.

8. Adoptions

8.1 Règles de régie interne (art. 70)

M. Labonté présente le document des règles de régie interne. Il rappelle les modalités en regard du déroulement des séances ainsi que de la gestion des absences des membres. Il précise également que la majorité des rencontres se dérouleront en présentiel, bien que certaines séances pourront être vécues en virtuellement selon les points à l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Mélanie Girard d'adopter les règles de régie interne telles que proposées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ.MST.25-26/03

8.2 Calendrier des rencontres (art. 67)

Il est proposé de prévoir une rencontre par mois avec la possibilité d'annuler certaines séances selon les sujets à traiter. Après discussion, les dates retenues sont :

Mardi 14 octobre
Lundi 17 novembre
Mercredi 17 décembre
Lundi 19 janvier
Mardi 24 février

Mercredi 25 mars
Mardi 21 avril
Mercredi 20 mai
Lundi 15 juin

Il est proposé par Mme Danny Lévesque d'adopter le calendrier des rencontres du CÉ pour l'année scolaire 2025-2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ.MST.25-26/04

8.3 Budget de fonctionnement du CÉ

Un projet de répartition du budget de fonctionnement du conseil d'établissement est proposé. Il est proposé que le montant accordé à des fins de garde soit maintenu à 25\$/réunion pour 2025-2026.

Il est proposé par Mme Julie Dauphinais que le budget de **775\$** pour le fonctionnement du C.É. de l'école Marie-Soleil-Tougas soit réparti comme suit, tout en ajustant au besoin :

- Frais de garde (max de 25\$ / réunion);
- Imprimerie et matériel de bureau (s'il y a lieu);
- Formation des membres + gala des bénévoles;
- Social (souper de fin d'année).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ.MST.25-26/05



8.4 Utilisation des locaux mis à la disposition de l'école (art. 93, 39 et 12)

M. Labonté présente le document pour la gestion de l'utilisation des locaux mis à la disposition de l'école.

ATTENDU QUE le pouvoir donné au conseil d'établissement d'approuver l'utilisation des locaux mis à la disposition de l'école est décrit à l'article 93 de la Loi sur l'instruction publique ;

ATTENDU QUE l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique énonce que l'acte d'établissement permet de connaître l'étendue des locaux qui peuvent faire l'objet de cette approbation;

ATTENDU QUE l'article 12 du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire indique que l'école doit prévoir un nombre de locaux suffisant pour les fins du service de garde et que les locaux, ainsi que l'équipement, le mobilier et le matériel de jeux utilisés par le service de garde doivent être en bon état, sécuritaires et adaptés aux besoins des élèves ;

ATTENDU QUE le SGC-21, écrit de gestion sur les élections municipales, provinciales et fédérales détermine les obligations des écoles en période électorale;

ATTENDU QUE l'entente municipale avec la ville de Terrebonne prévoit le partage de certaines infrastructures de l'école après les heures de classes et de service de garde ainsi que durant la période estivale.

Il est proposé par Mme Nathalie Marchand de demander à la direction de l'école :

D'ORGANISER l'utilisation des locaux durant les journées de classe en tenant compte des besoins des élèves tant en classe qu'au service de garde;

DE PRÉVOIR un nombre suffisant de locaux pour répondre aux besoins du service de garde;

DE METTRE EN PLACE un système de partage des salles de classe avec le service de garde, si requis;

DE S'ASSURER que les élèves fréquentant le service de garde aient également accès au gymnase et à la bibliothèque de l'école selon un horaire préalablement établi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution n° CÉ.MST.25-26/06

8.5 ACC-24 : Contrats de fourniture de biens ou de service (art. 90 et 110.3)

M. Labonté présente le document pour l'engagement de ressources spécialisées.

ATTENDU que l'établissement désire offrir à ses élèves des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives tel que prévu à l'article 90 (école) ou 110.3 (centre) de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU que les pouvoirs donnés au conseil d'établissement de conclure des ententes pour la fourniture de biens ou de services décrits à l'article 90 (école) ou 110.3 (centre) de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la quantité et la variété des biens ou des services à être rendus;



ATTENDU les balises énoncées dans le cadre de gestion concernant les contrats de fourniture de biens ou de services conclus par les conseils d'établissement (ACC-24) ainsi que le modèle de contrat fourni par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

Il est proposé par Mme Lauriane Lepage et résolu :

D'AUTORISER la direction de l'école Marie-Soleil-Tougas à signer, au cours de l'année scolaire 2025-2026 des contrats relativement à la fourniture des biens ou des services éducatifs ou extraordinaires suivants :

- des services éducatifs (autres que ceux prévus par le régime pédagogique) (école uniquement) (ex.: conférences éducatives aux élèves, activités scientifiques ou de lecture);*
- des services d'enseignement (autres que ceux prévus par le régime pédagogique) dispensés en dehors des périodes d'enseignement prévues au calendrier scolaire (écoles uniquement) (ex. : service d'aide aux devoirs lorsque le contrat est conclu avec une entreprise, cours d'été, de soirs ou de fin de semaine);*
- des services à des fins sociales, culturelles ou sportives (écoles et centres) (ex. : arbitrage ou entraînement d'équipes sportives, répétitions de musique, d'activités de théâtre, clown, sorcière, scrapbooking, bricolage, cours de gardien averti, animation de divers ateliers (improvisation, ateliers de chant, etc.));*
- des biens fournis par une personne physique ou un organisme dans le cadre de la réalisation des services décrits précédemment.*

DE DEMANDER à la direction de l'école Marie-Soleil-Tougas d'informer le conseil d'établissement des contrats qui auront été conclus au cours de l'année scolaire 2025-2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution n° CÉ.MST.25-26/07

8.6 ACC-25 : Contrats de location des locaux de l'établissement (art. 93 et 110.4)

M. Labonté présente le document pour la location de salles à l'école.

ATTENDU que l'établissement désire permettre la location des locaux de l'établissement lorsqu'ils sont inutilisés;

ATTENDU que le pouvoir donné au conseil d'établissement de conclure des ententes de location de locaux d'une durée de moins d'un an décrit à l'article 93 (école) ou 110.4 (centre) de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la quantité et la variété des demandes de location reçue par l'école (ou le centre);

ATTENDU les balises énoncées dans le cadre de gestion concernant la location des locaux des établissements (ACC-25) ainsi que le modèle de contrat fourni par le Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

Il est proposé par Mme Mélanie Girard et résolu :

D'AUTORISER la direction de l'école Marie-Soleil-Tougas à signer, au cours de l'année scolaire 2025-2026 des contrats de location de salle selon les balises et les tarifs établis dans l'écrit de gestion (ACC-25) :

DE DEMANDER à la direction de l'école Marie-Soleil-Tougas d'informer le conseil d'établissement des contrats qui auront été conclus au cours de l'année scolaire 2025-2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution n° CÉ.MST.25-26/08



8.7 Plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2025-2026

M. Labonté présente le plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2025-2026. Un résumé aux parents est également rédigé afin d'être déposé sur le site internet de l'école. Mme Dauphinais suggère d'y ajouter, comme moyen en regard des gestes de violence à caractère sexuel, l'arbre décisionnel des interventions élaboré par la Fondation Marie-Vincent.

Il est proposé par Mme Caroline Perreault d'approuver le plan de lutte contre la violence et l'intimidation en incluant l'ajout proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ.MST.25-26/09

9. Approbations

9.1 Sorties et activités scolaires et parascolaires (art.87)

La direction présente les activités scolaires ou parascolaires prévues pour l'année scolaire 2025-2026.

9.1.1 Sorties à distance de marche

M. Labonté demande au comité d'approuver d'emblée toutes sorties gratuites à distance de marche qui seraient approuvées par les parents pour l'année scolaire 2025-2026.

Il est proposé par Mme Sophie Rollin d'approuver toutes sorties gratuites à distance de marche qui seraient approuvées par les parents pour l'année scolaire 2025-2026.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ.MST.25-26/10

9.1.2 Sorties entre deux séances du C.É.

M. Labonté demande au comité que, dans le cas où une opportunité de sortie éducative sans frais pour les parents, respectant le cadre scolaire, se présentait ou devrait être réservée avant la prochaine séance du C.É., les membres du C.É. autorisent la direction à accorder ladite sortie et à en rendre compte lors de la prochaine rencontre.

Il est proposé par Mme Nathalie Marchand d'autoriser la direction à approuver les opportunités de sorties éducatives sans frais pour les parents, respectant le cadre scolaire, qui pourraient se présenter entre deux séances du conseil d'établissement.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ.MST.25-26/11

9.1.3 Activités éducatives et sorties culturelles.

Mme Sylvie Trudel présente les activités éducatives et sorties culturelles prévues au calendrier 2025-2026. Elle mentionne également que d'autres sorties s'ajouteront dès les confirmations de transport reçues.

Il est proposé par Mme Audrey Collin d'approuver les activités et sorties culturelles prévues au calendrier scolaire 2025-2026.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ.MST.25-26/12



9.1.4 Mise à jour des sorties et activités du service de garde lors des journées pédagogiques.

M. Labonté présente les sorties et activités du service de garde prévues lors des journées pédagogiques 2025-2026.

Il est proposé par Mme Nathalie Marchand d'approuver les sorties et activités du service de garde prévues au calendrier scolaire 2025-2026.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ.MST.25-26/13

9.2 Fonds spéciaux

M. Labonté présente une projection des revenus et des dépenses en regard des fonds spéciaux pour l'année scolaire 2025-2026. Certaines dépenses sont prévues pour l'organisation d'activités en lien avec la vie sociale de l'école (activités de début d'année, activités multiâges, fête des finissants, fête de fin d'année, semaine du personnel) ainsi que pour l'achat de matériel pour la cour d'école.

Il est proposé par Mme Nathalie Marchand d'approuver la projection des revenus et des dépenses des fonds spéciaux pour l'année scolaire 2025-2026.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ.MST.25-26/14

9.2.1 Activité épluchette de maïs et Quiz de feu pour la rentrée

M. Labonté informe que le coût réel de l'activité de la rentrée fut moindre qu'anticipé et accordé par l'année dernière par le conseil. Les fonds inutilisés serviront ultérieurement à d'autres activités scolaires.

10. Information / questions

10.1 Équipe école

- Les enseignants mentionnent que la fête de la rentrée (épluchette de maïs et Quiz de feu) fut très appréciée de tous. La collaboration entre grands et petits s'est très bien déroulée.
- Mme Mélanie Girard mentionne que l'équipe du service de garde est nouvelle cette année. L'ambiance, la collaboration dans l'équipe ainsi que la nouvelle organisation des périodes de diners sont très appréciées de tous.
- Mme Audrey Collin fait un survol des projets qui se dérouleront en multiprojets chez les 6^e années.

10.2 Direction

- M. Labonté informe qu'à la suite des restrictions budgétaires gouvernementales, un gel a été imposé à la bonification d'heures d'aide à la classe, ainsi qu'aux embauches de personnel. Il mentionne également qu'il faudra attendre le budget révisé de novembre pour statuer si les heures d'aide à la classe peuvent être bonifiées et si les sorties scolaires doivent être amputées ou non.
- M. Labonté mentionne que l'équipe école était complète dès la rentrée et composée entièrement d'enseignants titulaires également qualifiés.
- M. Labonté mentionne la reprise, cette année, du conseil des élèves avec des représentants de classe de la 3^e à la 6^e année ainsi que les classes des AS.



10.3 Présidente

Mme Marie-Claude Chaumont, présidente du conseil, remercie les membres de leur confiance et pour leur implication.

10.4 Représentant au comité de parents

Mme Fatima Darid, représentante au comité de parents, mentionne qu'elle n'a pas assisté à la première rencontre du comité de parents qui a eu lieu le 2 octobre 2025.

10.5 Représentant de la communauté

Aucun représentant de la communauté présent.

11. Varia

Aucun varia.

12. Clôture de la séance

Mme Mélanie Girard propose que la séance soit levée, il est 21h02.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ.MST.25-26/15

Mme Marie-Claude Chaumont, présidente

M. Alain Labonté, directeur